

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

A l'ouverture de la séance :

Nombre de Conseillers en exercice : 34
Nombre de présents : 19
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 23

Membres présents

Etaient présents : Christian LAGALICE, Béatrice HUMBLLOT/ Eric FLUCHON, Jacques GROS/ Gérard MICHAUD/ El Houssin SOUNNI/ Yannick ARRAGON/, Danielle PONSOT/ Annie JOBELIN/ Marc SCHMIEDER / Laurence PEGUILLET, Pierre THIEBAUT/ Etienne CORDIER, Josèphe ELOUARD-MOREAU / Alexandre CROT/ Bernard PUSSET/ Philippe HENRY/ Robert MICHAUD/ Jean-Noël GARNIER/

Procuration : Chantal TORCK a donné procuration à Marc SCHMIEDER
Gilbert BONGAIN a donné procuration à Christian LAGALICE
Jacques LANGEL a donné procuration à Alexandre CROT
Jean-Pierre LOLLIOT a donné procuration à Bernard PUSSET

Absents excusés : Nicolas LEFEVRE, Chantal TORCK, Françoise VILMONT/ Denise CHANEY/ Michel JEANDOT/ Christian LOICHET/ Gilbert BONGAIN, Lionel LEVEQUE/ Jean GARDET/ Jacques LANGEL/ Jean-Pierre LOLLIOT/ Christian PETIJEAN, Alexandre GIRARDOT.

Absents non-excusés :

Guy SAVOYE, Isabelle METTETAL.

Secrétaire de séance

M. Etienne CORDIER

Convoqué : le 08/06/23

Liste des délibérations affichée : le 22/06/23

M. le Président ouvre la séance à 18h. M. le Président fait l'appel des présents et sollicite M. Etienne CORDIER pour être secrétaire de séance.
Il met ensuite à l'approbation le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

1) Présentation rapport d'activité de la Maison France Service Confère présentation complète annexée au compte-rendu.

La Maison de services de Chaussin :

1 France Services + 1 Espace de Vie Sociale

Gestion et coordination : Agate Paysages depuis 2004

Locaux : 3 Place du Collège 39120 CHAUSSIN – Locaux de la CCPJ

L'équipe au quotidien :

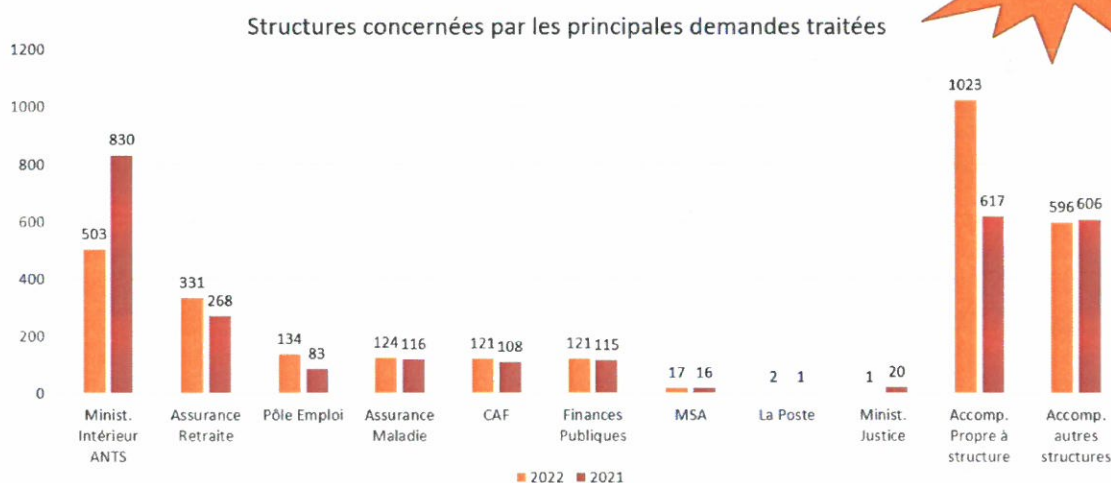
- Deux professionnelles :
- Une animatrice référente (1ETP)
 - Un agent d'accueil, d'accompagnement et d'animation (1ETP)

Nos missions :

- Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives : emploi, santé, administratif divers, accès aux droits, logement, retraite ...
- Accompagner les usagers dans une démarche d'inclusion numérique
- Orienter les personnes vers les partenaires adaptés
- Participer à l'animation du territoire en impliquant les habitants

Quelques chiffres de l'année 2022

Les demandes traitées en France Services



Quelques chiffres de l'année 2022

Les permanences des partenaires locaux

CLIC Jura Séniors : 22 rendez-vous - Accompagnement des plus de 60 ans.

Assistant Sociale CARSAT / Assurance maladie : 100 rendez-vous - Accompagnement arrêt maladie long, financement des soins.

SOLIHA Jura : 19 rendez-vous - Accompagnement à l'adaptation et à la rénovation énergétique du logement.

Maison des Solidarité de Dole : 205 rendez-vous - Accompagnement social global par une assistante sociale.

Mission locale : 78 rendez-vous - Accompagnement à l'emploi pour les 16 / 25 ans.

Conseillère Professionnelle RSA : 94 rendez-vous - Accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

La roue de secours : 4 rendez-vous - Solutions de mobilité.

TEMPO : 54 rendez-vous - Mission de travail temporaire.

Femmes Debout : 2 rendez-vous - Ecoute et aide des femmes victimes de violence conjugale.

UDAF : 8 rendez-vous - Accompagnement au budget.

PMI : 4 rendez-vous - Accompagnement à la parentalité et de l'enfant.

AJENA : 13 rendez-vous - Economies d'énergie et énergies renouvelables.

Protection Judiciaire de la Jeunesse : 4 rendez-vous – Suivi assistances éducatives et condamnations pénales.

Pôle Emploi : 7 rendez-vous - Accompagnement demandeurs d'emplois.



La Maison de services est un lieu d'accueil, d'accompagnement et d'animation très demandé avec une moyenne de 29 demandes par jour, ce qui représente pour l'année 2022, **6 864 demandes traitées** activités **France Services** et **Espace de Vie Sociale** confondus.

La fréquentation ne fait qu'augmenter: pour référence en 2021, **4 737 demandes traitées** (EVS et FS).

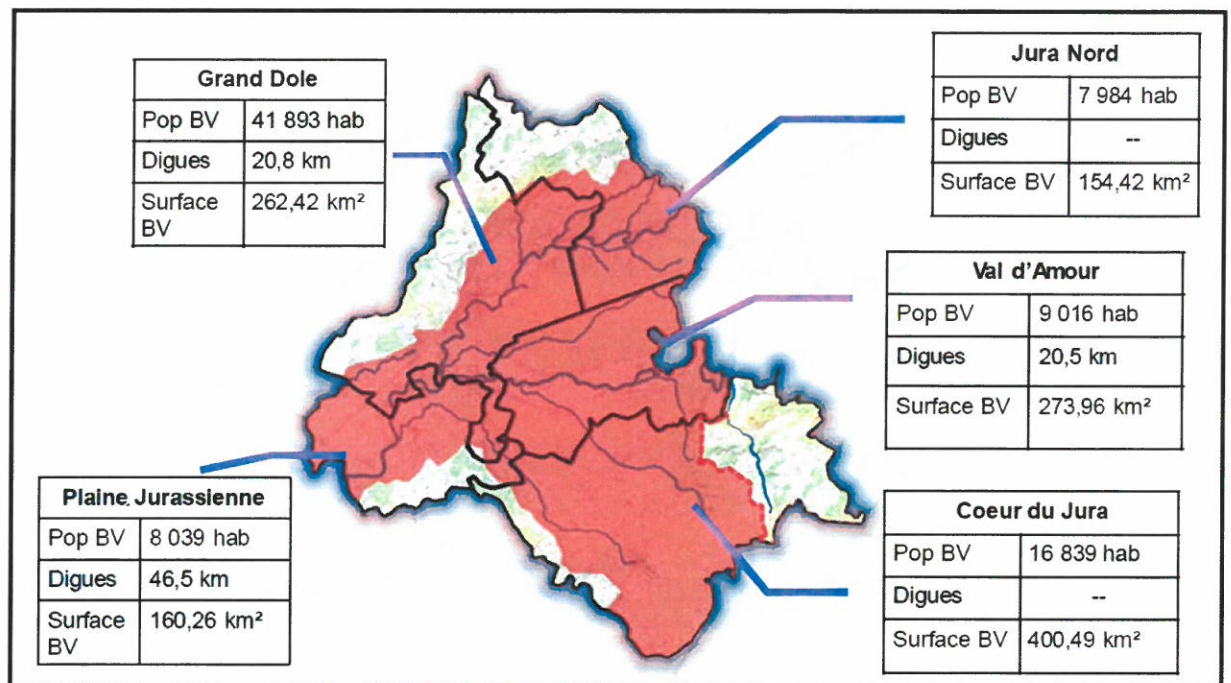
Sur la période même période du 1^{er} janvier au 11 juin, l'**activité en 2023 pour la France Services a augmenté de 65% !**

Nous pouvons noter que les accompagnements et actions touchent **l'ensemble des 21 communes de la Communauté de Commune de la Plaine Jurassienne** voir au-delà.

Les permanenciers présents, les animations variées, le réseau de bénévoles nous permettent un accompagnement le plus en adéquation avec les besoins exprimés par les habitants.

2) Présentation du Syndicat Mixte Doubs Loue

Confère présentation complète annexée au compte rendu.



Les compétences exercées

1. GEMAPI
2. Digues de protection hors R.214-113 du CE
3. Animation/concertation SAGE- PAPI
4. Exploitation, aménagement ouvrages hydrauliques
5. Activités complémentaires (NATURA 2000, réserve nationale, ENS, DPF, Prestations)

**Les compétences exercées = des missions au service des adhérents...
du territoire et des milieux**

**Responsabilité
Inondation**

Gestion des digues de protection contre les crues (83 km)
Réponse aux problématiques inondations dont interventions travaux

Intérêt général

Entretien ripisylve
Gestion courante sur fonctionnalités des cours d'eau
Intervention récurrente de réparation des dysfonctionnements du cours d'eau

**Atteinte du
bon état**

Opération de restauration morphologique, milieux aquatiques, franchissabilité.

Réaliser des opérations de restauration des milieux aquatiques dans le cadre de la politique contractuelle de l'Agence de l'Eau et des autres financeurs



CONTRAT DE BASSIN
HAUT-DOUBS LOUE

2023-2024

Agence de l'Eau
Vallée du Doubs



➡ **Contrat « Doubs »**

19 opérations pour un montant de **2,7 M€ TTC**
1,55 M€ de subventions prévisionnelles

➡ **Contrat « Loue »**

6 opérations pour un montant de **1,5 M€ TTC**
1 M€ de subvention prévisionnelle

Des évolutions stratégiques à compter de 2023

- Un programme d'investissement en évolution à mi-mandat pour poursuivre des actions sur les secteurs à fortes dynamiques et préparer la prochaine programmation travaux
- Protection de la ressource : **Animer une démarche PTGE en lien avec les partenaires**
- Poursuivre la rationalisation de gestion des digues et sécurisation juridique des interventions

Pour information, la présentation de l'EPAGE Seille aura lieu lors du conseil communautaire du 28 septembre.

3) Attribution des marchés de travaux pour l'extension de la maison de santé de Chaussin

Le Président rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour cette opération. Une procédure de consultation a été lancée le 13/04/2023. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié auprès du Progrès et a été dématérialisé sur la plateforme emarchespublics.fr, pour une remise des plis le 12 mai avant 12h00.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants :

- Prix de la prestation
- Valeur technique

Chaque critère est affecté d'une note ; la note est ensuite pondérée en respectant les coefficients de pondération :

- **Prix de la prestation : pondération : 50 %** (Formule de calcul $(P-) / (Pe) \times 60$ considérant que (P-) : prix du moins disant et (Pe) : prix de l'entreprise

- **Valeur technique : pondération 50 % (sous forme de mémoire technique)**

Le critère "valeur technique" sera jugé à partir des réponses de candidats apportées au mémoire technique en respectant les axes d'analyse suivants (chacun étant affecté des pondérations suivantes) :

- Programme d'exécution de l'ouvrage : 20 %
- Moyens humains - organisation - planning : 15%
- Réduction des nuisances : 5%
- Hygiène et sécurité : 5%
- Provenance des matériaux : 5%

Une analyse approfondie des offres a été faite en présence de la maîtrise d'œuvre, du Président et des membres de la commission d'appel d'offres le 9 juin 2023.

Au vu des tableaux d'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre (Serge Roux Architecte) à la commission d'appel d'offre, il est proposé au conseil communautaire de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT en €
N° 1 : Terrassement VRD	BOIVIN TP	21 280.53
N° 2 : Gros œuvre	SNCB	88 784.61
N° 3 : Charpente / Couverture	CHARPENTE SAS	49 699.14
N° 4 : Menuiseries extérieures	DUCROT	34 865.65
N° 5 : Menuiseries intérieures	MAIGNAN	27 634.40
N° 6 : Cloisons, peintures, isolations	POLYPEINT	31 306.41
N° 7 : Sols souples - Faiences	PERRIN MAZIER	8 700.00

N° 8 : Plomberie-sanitaire	ANVOLIA 21	5 558.82
N° 9 : Mobilier commun	Intégré au lot menuiseries intérieures	/
N° 10 : Chauffage -ventilation	MOLIN	27 547.99
N° 11 : Electricité - courants faibles	EJE	28 470.21
MONTANT TOTAL TRAVAUX HT		324 847.76

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les marchés d'extension de la maison de santé de Chaussin aux entreprises ci-dessus mentionnées. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget maison de santé de Chaussin à l'article 2313.

Le Président explique que suite à l'attribution des marchés, et vu l'évolution des coûts de la construction, il apparaît opportun de revoir le plan de financement initial du projet tel que validé par le conseil communautaire du 15 décembre 2022 (N°106/2022), d'où le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Maîtrise d'œuvre	31 384.80	Etat (DETR) - 30%	109 569.76
Contrôle technique	5 000.00	Conseil Départemental du Jura 6%	21 913.95
SPS	4 000.00	CCPJ Autofinancement 64 %	233 748.85
Terrassement VRD	21 280.53		
Gros œuvre	88 784.61		
Charpente / Couverture	49 699.14		
Menuiseries extérieures	34 865.65		
Menuiseries intérieures	27 634.40		
Cloisons, peintures, isolations	31 306.41		
Sols souples - Faiences	8 700.00		
Plomberie-sanitaire	5 558.82		
Mobilier commun	/		
Chauffage - ventilation	27 547.99		

Electricité - courants faibles	28 470.21		
TOTAL	365 232.56		365 232.56

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- *Valide le plan de financement ci-dessus*
- *Autorise le Président à solliciter les aides correspondantes.*

4) Fonds de concours « transition énergétique » : détermination des modalités de mise en œuvre de cette nouvelle aide aux communes

Dans un objectif de cohérence des politiques publiques, il est proposé d'unifier la nature des projets éligibles au Fonds TRANSITION intercommunal avec les dispositifs mis en œuvre par les partenaires institutionnels, notamment le Fonds VERT.

Ainsi, les projets d'investissement des communes membres éligibles au Fonds TRANSITION portent sur les thématiques suivantes :

- La rénovation énergétique des bâtiments publics
- La rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
- Le recyclage des friches industrielles
- L'accompagnement de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB)
- Le tri à la source et la valorisation des biodéchets
- La renaturation des villages
- Le développement du covoiturage
- Tout autres projets validés par la Conseil Communautaire.

Une enveloppe annuelle de 100 000 € est mobilisable au titre de l'année 2023 par les communes membres pour accompagner les projets d'investissement répondant aux thématiques listées ci-dessus.

En matière de transition énergétique et écologique, toutes les communes ne sont pas au même état d'avancement et toutes ne disposent pas de budgets analogues. Pour prendre en compte ces réalités et permettre à toutes les communes d'engager un ou des projets de transition, il est proposé de mettre en œuvre ce Fonds TRANSITION sur une période de 3 ans : 2023 / 2024 / 2025, durée correspondant à la convention avec le SIDEC.

Les crédits annuels non mobilisés seront reportés à l'année n+1.

Chaque commune dispose d'un droit de tirage triennal de 14 286 €, mobilisable en une ou plusieurs fois pour subventionner un ou des projet(s) éligible(s).

Les dépenses devront être engagées dans un délai de 12 mois à compter de la date de délibération portant attribution de la subvention à la commune. L'opération devra être terminée et le solde demandé dans un délai de 2 ans à compter de la date de cette même délibération. Passé ce délai, l'attribution de subvention est réputée caduque et les crédits de subventions perdus.

Le versement de la subvention est effectué sur présentation d'un tableau récapitulatif des dépenses visé par le Trésor Public.

Pour rappel : le montant d'aide perçue au titre du fonds transition ne peut pas dépasser 50 % du reste à charge de la commune après déduction des subventions obtenues par ailleurs. Le total des aides ne doit pas dépasser 80 % du montant total du projet.

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*
- *Décide de créer un fonds de concours transition d'un montant de 300 000 € pour la période 2023/2026.*
 - *Valide les modalités d'application telles que définies ci-dessus.*
 - *Précise que les fonds correspondants ont été inscrits au budget principal au compte 2041412.*

Concernant l'éventuelle possibilité d'instituer un fonds de concours destiné à soutenir les projets communaux pouvant bénéficier d'une aide du Conseil Départemental du Jura sera étudiée dès que le Département aura précisé ses modalités de financement (a priori lors de la DM1 du mois de juin).

5) Inventaire des Zones d'Activités Économiques (IZAE) en Plaine Jurassienne

La Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne est compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire sur son territoire.

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 rappelle les engagements nationaux en matière de Gaz à Effet de Serre (GES) et introduit plusieurs mesures liées à la lutte contre l'artificialisation des sols par le biais de l'urbanisme : le principe de sobriété foncière.

Afin de favoriser la mise en œuvre de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à l'horizon 2050, la loi Climat et Résilience impose aux EPCI d'établir un inventaire précis des Zones d'Activités Économiques (ZAE).

Aujourd'hui, le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne compte trois Zones d'Activités Économiques (ZAE) :

- ZAE dit « du Berjon » située sur la commune de Chaussin,
- ZAE dit « du Gondot » située sur la commune d'Annoire,
- ZAE dit « du Creux à Mottet » située sur la commune de Petit-Noir.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne a procédé à la consultation des propriétaires et des occupants des trois ZAE durant la période du 17 avril au 19 mai 2023, sous la forme d'un courrier individuel envoyé à chaque propriétaire et occupant de chaque zone d'activité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- *D'approuver le Schéma de Développement Économique « En Plaine Croissance » qui constitue une feuille de route opérationnelle pour soutenir l'économie de proximité et un tourisme durable*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

6) Cotisation au syndicat de la Sablonne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la participation au fonctionnement fixée à 4 150.35 € pour 2023. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6554.

7) Dissolution du syndicat de la Brenne

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI à l'EPAGE Seille et affluents, le syndicat de la Brenne a été dissout le 31 décembre 2022. Les contrats d'emprunts ont été transférés à l'EPAGE.

En revanche, le transfert de la trésorerie est à effectuer auprès des EPCI membres de l'ancien syndicat selon la clé de répartition historique de chaque membre à savoir :

- Communauté de Communes Bresse Haute Seille : 78 %

- Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura : 8,6 %
- Communauté de Communes Plaine Jurassienne : 6,6 % ;
- Communauté de Communes Bresse Nord Intercom' : 6,8 %

Le Président propose d'approuver le transfert des comptes du syndicat de la Brenne présentant un solde y compris actif et passif, à l'exception de la trésorerie au compte 515 et son compte de contrepartie 110, à l'EPAGE Seille et Affluents.

Il précise qu'aucune opération budgétaire ne sera nécessaire, le SGC de Poligny s'occupe du transfert.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- ***D'approuver le transfert des comptes du syndicat de la Brenne présentant un solde y compris actif et passif, à l'exception de la trésorerie au compte 515 et son compte de contrepartie 110, à l'EPAGE Seille et Affluents.***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

8) Visiocom : autorisation d'immatriculation d'un éventuel véhicule électrique financé par la publicité

Vu la démarche de la société Visiocom pour démarcher les entreprises du territoire afin de financer un véhicule électrique qui serait mis à disposition gratuitement de la Plaine Jurassienne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer la convention de mise à disposition gratuite avec la société LOCAJEN- VISIOCOM.

9) Subventions aux associations

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 1 500 € en 2023 au rallye du Val d'Orain ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (1 Abstention) décide d'accorder une subvention de 500 € au comité Chaussin / Asnans de la FNACA pour l'organisation du congrès départemental des anciens combattants.

10) Voie verte Gatey/Chaussin : acquisition des parcelles appartenant à M. VERNET

Le projet de voie de la Bresse s'inscrit dans le schéma directeur des véloroutes et voies vertes (SDVV) élaboré par le Conseil Départemental du Jura, approuvé en novembre 2004 et mis à jour en 2013. Le Conseil Départemental du Jura est maître d'œuvre et maître d'ouvrage aux côtés des intercommunalités concernées.

Le tronçon Chaussin - Gatey demeure un maillon indispensable de la liaison Dole - Lons le Saunier qui deviendra, à terme, un axe majeur des déplacements à vélo au sein du département. C'est la dernière section à réaliser sur le territoire de la communauté de communes de la Plaine Jurassienne : à terme la voie de la Bresse permettra de relier l'Eurovélo 6 à la voie PLM, offrant ainsi un maillage de voies vertes pertinent, tant pour les déplacements quotidiens que pour l'accueil touristique et l'itinérance.

Le tracé Chaussin-Gatey traverse, entre autres, la parcelle ZD 54 sur la commune d'Asnans-Beauvoisin. Les propriétaires souhaitent vendre cette parcelle et la parcelle voisine (ZD 55) en lot au prix de 28 000 €, hors frais notariés.

Le Conseil Départemental a validé le principe de cet achat en lot dans l'objectif ultérieur d'inscrire la parcelle ZD 55 au titre des Espaces Naturels Sensibles. L'aide financière est soumise à la réalisation de cette condition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- *Décide d'acquérir ce bien immobilier pour 28 000 € hors frais notariés,*
- *Décide de solliciter le conseil Départemental du Jura pour financer cette opération à hauteur de 50%*
- *Donne mandat au Président pour mener à bien toutes les démarches nécessaires à la réussite de ce projet.*

11) Acquisition d'une estrade

Suite à la sollicitation de la commune de Molay, le Président propose que la CCPJ fasse l'acquisition d'une estrade qui aura vocation à être prêtée aux communes. Il précise que, faute de place, celle-ci devra être stockée dans une des communes membres de la CCPJ. La commune d'Asnans Beauvoisin s'est proposée pour entreposer ce matériel.

M. Bernard PUSSET, s'est chargé de recenser le matériel le plus adapté. Il est ainsi proposé d'acquérir une estrade de 40m², adaptée à un usage en extérieur, d'un montant de 14 000 €. Le délai de livraison de celle-ci est estimé à 3 semaines.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres (1 Abstention), décide d'acquérir une estrade extérieure démontable destinée à être mise à disposition gracieusement des communes du territoire. Le coût de cet équipement est de 14 602.82 €.

Il est précisé que cette estrade sera exclusivement prêtée aux communes du territoire via une convention. Les communes du territoire pourront le mettre à disposition des associations communales. En cas de dégradation de l'équipement, la commune sera responsable envers la Plaine Jurassienne qui lui refacturera les montants de réparation.

La commune d'Asnans-Beauvoisin a accepté de stocker l'équipement, de le remettre aux bénéficiaires et de faire l'état des lieux de l'estrade lors des prêts et des retours. La CCPJ gèrera quant à elle les plannings de disponibilité.

12) Pays Dolois - Création d'un fonds « Prêt d'honneur - Transition alimentaire »

Le Pays Dolois - Pays de Pasteur porte un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), labellisé par l'État en Juin 2021, pour mener des actions en faveur d'une alimentation de proximité et de qualité.

Il a défini 10 actions concrètes visant à :

- Mettre en relation les acteurs locaux, du producteur au consommateur,
- Accompagner le développement de productions locales de qualité,
- Agir pour une approche sociale et solidaire de l'alimentation.

L'une de ces dix actions consiste à accompagner sur le plan financier les porteurs de projets dans le domaine de la transition alimentaire. En effet, parmi les contraintes identifiées au lancement ou au développement de projets figure la difficulté à avoir accès aux prêts bancaires. L'obtention d'un prêt d'honneur dans le cadre du PAT viendrait augmenter l'apport personnel, faire « effet de levier » et favoriser l'engagement des banques.

Pour mener cette action, le Pays Dolois propose un partenariat avec Initiative Dole Territoires. Cette association, membre du réseau national « Initiative France », bénéficie d'une forte légitimité. Elle gère déjà plusieurs fonds pour accorder des prêts d'honneur et des avances remboursables à des créateurs et des repreneurs d'entreprises, après analyse approfondie de leurs projets, et, généralement, désignation d'un parrain issu du monde économique. Son périmètre d'action est précisément celui du Pays Dolois.

L'Assemblée Générale du Pays Dolois du 21 février 2023 a validé à l'unanimité le principe de la création d'un nouveau prêt d'honneur dédié à la transition alimentaire, géré par l'association Initiative Dole Territoires.

Chaque prêt, à taux zéro, s'élèverait entre 5.000 euros et 45.000 euros, avec une moyenne estimée à 10.000 euros. Sa durée de remboursement serait de 2 à 7 ans, avec un différé de remboursement de 24 mois au maximum.

Les projets éligibles seraient ceux d'installation agricole hors cadre familial, de diversification, de développement favorisant les circuits courts et les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le fonds serait aussi ouvert aux projets non agricoles répondant aux orientations du PAT, favorisant la transition alimentaire et l'alimentation de proximité.

Le comité d'engagement d'Initiative Dole Territoires est l'instance qui accorde ou non, de façon souveraine, les prêts d'honneur. Il est composé de chefs d'entreprises et de plusieurs professionnels (expert-comptable, banque...) ce qui apporte une expertise solide et une appréciation sérieuse des projets présentés. Pour ce nouveau fonds, il serait élargi à un représentant du Pays Dolois. De plus, un représentant de l'intercommunalité concernée par un projet est systématiquement invité à ses travaux.

Il convient d'abonder le nouveau fonds « Prêt d'honneur - Transition alimentaire ». A terme, ce dernier a vocation à s'auto-alimenter, les remboursements permettant de couvrir les nouveaux prêts d'honneur. L'expérience d'Initiative Dole Territoires permet d'espérer un taux de recouvrement très élevé, supérieur à 90%.

En 2020, pour permettre aux entreprises de faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de COVID 19, des confinements et des couvre-feux successifs, les intercommunalités du Pays Dolois ont confié à Initiative Dole Territoires la mise en place d'un fonds « COVID » pour soutenir les entreprises de 10 salariés ou moins justifiant une perte d'exploitation directement imputable à la crise sanitaire. Ce fonds a été alimenté à hauteur de 314.504 euros dont 37.096 euros apportés par la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne. Au 15 avril 2023, il restait 166.392 euros de disponibilités sur ce fonds.

La crise sanitaire étant derrière nous, il n'y a plus de demande de prêt d'honneur sur ce dispositif.

C'est pourquoi, dans un souci de bonne gestion, et pour ne pas solliciter les intercommunalités, il est proposé de réaffecter 150.000 euros du solde du fonds « Prêt d'Honneur - COVID » vers le nouveau fonds « Prêt d'honneur - Transition alimentaire ».

Par ailleurs, sur le budget du PAT, le Pays Dolois rémunérera l'association « Initiative Dole Territoires » pour la gestion du nouveau fonds à hauteur de 750 euros par prêt effectivement octroyé, dans la limite de 12 dossiers par an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide de soutenir le principe de la création d'un géré par l'association Initiative Dole Territoires dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire porté par le Pays Dolois.

- prend acte de la réaffectation de 150.000 euros du solde du fonds « Prêt d'honneur COVID » vers le nouveau fonds « Prêt d'honneur - Transition alimentaire »

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13) Divers

- **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPEC)** : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide les axes stratégiques et actions associées du programme « En Plaine Emploi » et autorise le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention dans le cadre d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales auprès de l'État et de la Région Bourgogne Franche-Comté, et à signer les documents afférents.
 - **Adhésion AMJ** : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres (2 voix contre et 1 Abstention), décide d'acquiescer la cotisation au titre de l'AMJ pour 2023 d'un montant de 1300 €. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281.
 - **Référent déontologue** : après avoir présenté les missions du référent déontologue, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents de désigner le référent déontologue de l'AMJ pour les représenter.
 - **Projet de maison partagée** : le Président présente la concertation initiée autour de ce projet. Il explique que 4 espaces ont été identifiés par le public :
 - Un espace détente, convivialité, rencontre, culture et exposition
 - Un espace numérique
 - Un espace loisirs créatifs, réunion
 - Une cuisine partagée avec le service de portage de repas à domicile
- Il rajoute que ce projet est inscrit dans le cadre des actions structurantes du Pays Dolois avec à la clef un financement fléché conséquent de la part du Conseil Régional (350 000 €).
Le Conseil Communautaire valide la suite des études sur cet investissement.
- **Signalétique DEA** : M. Jacques MARTIN a fait le tour des communes pour déterminer l'implantation des signalétiques et commander les panneaux concordants.
 - **Formation DEA** : 1 session programmée le 19 juin prochain qui sera annulée faute de participants (15 par session). Une relance auprès des intéressés sera réalisée en septembre prochain.
 - **Propriété Salmonat** : le Président explique que la propriété Salmonat acquise pour permettre la réalisation de la voie verte a été vendue le 31 mai 2023 pour 147 000 €.
 - **Séjour Bellecin** : malgré les relances il reste 3 places disponibles sur le 1^{er} séjour du 24 au 28 juillet prochain

Le Président

Christian LAGALICE

